

RAPPORT

de la commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GENERAL

concernant

le Budget 2026

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 6 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2026 de la Ville de Sion, après la présentation générale du 13 octobre 2025. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et de M. Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 11 novembre 2025 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

### **1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière**

Le budget 2026 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les postes liés au domaine social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général.

L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Culture et formation, Cohésion sociale, Population, sécurité et aéroport, ainsi que Sport, jeunesse et loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 9 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2026 de la Municipalité de Sion.

## 2. Analyse des divisions administratives

### Dicastère 3 : Culture et formation

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	303.3010	Traitement du personnel administratif et d'exploitation	75

#### Question 1

Pourquoi les 86 AVS se retrouvent-ils tous sous le CPS de la Bruyère et quel est leur salaire horaire ?

Fait-il parti d'une grille tarifaire de la commune ?

#### Réponse

Les 86 AVS se trouvent sous le CPS de Sion (pas seulement à la Bruyère).

Quatre paliers de rémunération ont été définis avec les RH, en fonction des formations effectuées et des années d'expérience au sein du CPS de Sion. Les tarifs « minimum » et « maximum » sont imposés par le Canton. La Ville ne peut pas décider elle-même des salaires. Elle a toutefois la liberté du choix du palier octroyé. Le salaire horaire des AVS engagés par le CPS de Sion varie entre CHF 24.75 et CHF 25.95 brut. Ces bornes tarifaires sont imposées par le Canton.

A noter que le CPS facture intégralement ses charges d'exploitation (y compris le salaire des AVS) à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) qui paie l'entier.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Fonct	3090	Formation et perfectionnement du personnel	71-75

#### Question 2 Générale sur tout le Dicastère 3

Est-ce que la formation concerne l'aide aux enseignants pour l'inclusivité ? et/ou la formation au numérique ?

#### Réponse

Les frais de formation et de perfectionnement du personnel concernent le personnel engagé par la Ville (collaboratrices et collaborateurs de la direction des écoles, personnel de conciergerie, SMSPP, personnel de la section *Culture*) et non pas les enseignants qui, eux, bénéficient d'un catalogue de formation publié par le Canton.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
3	Invest	308.5040	Terrains bâtis	211

### Question 3

Quel est le programme de végétalisation et réfections des cours d'écoles ?

Y a-t-il une réflexion pour améliorer les infrastructures d'animation pour les écoliers ? Tables ping-pong, paniers basket, marelle, jeux d'échec...

### **Réponse**

Un groupe de travail « Cours d'écoles » a été créé. Celui-ci est piloté par le Service de l'Urbanisme.

Une réflexion globale est en cours. Celle-ci devrait permettre de mettre à disposition de nos élèves des espaces adaptés en tenant compte de différents paramètres :

- Aspects sécuritaires à privilégier
- Amélioration des infrastructures de jeux
- Programme de végétalisation
- Heures d'ouverture des cours au public
- Adéquation aux besoins de stationnement
- Etc.

### Commentaire

La CSC suivra ce sujet avec attention.

## Dicastère 4 : Cohésion sociale

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
4	Fonct	400.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	93

### Question 4

Est-ce que les subventions à l'Hôtel-Dieu et au Secours d'hiver Valais seront-elles pérennisées à la hausse ?

### **Réponse**

S'agissant du Secours d'Hiver Valais, l'augmentation est pérennisée et intégrée durablement au soutien communal. Pour Hôtel-Dieu en revanche, la hausse est accordée à titre transitoire pour une période de quatre ans, afin de consolider une structure d'intérêt public reconnue pour son travail de proximité. Ce soutien est conditionné à la mise en œuvre d'une restructuration permettant d'atteindre un équilibre financier durable, avec un suivi annuel. A l'échéance des quatre ans, une évaluation formelle sera conduite et pourra, selon les résultats, amener à la reconduction, à l'ajustement ou à la révision du niveau de subvention.

### Commentaire

La CSC se réjouit de l'augmentation des subventions à l'Hôtel Dieu et au Secours d'hiver Valais. L'augmentation de ce genre de subventions met peut-être en lumière une augmentation de la précarité et la CSC sera encore plus attentive à l'avenir à ce sujet.

## Dicastère 5 : Population, sécurité et aéroport

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
5	Fonct	503.3110	Meubles et appareils de bureau	112

### Question 5

Quel est le plan sur le moyen, long terme sur l'équipement, la communication à la population pour les situations d'urgence ?

Les abris équipés sont-ils utilisés en d'autres circonstances ? carnaval, manifestations ?

### Réponse

Pour rappel, l'objectif dans le domaine de l'hébergement d'urgence est de disposer d'un total de 3500 places soit environ 10% de la population (en partant du principe que le solde se relogera de manière autonome auprès de sa famille ou de proches). La répartition se fait de la manière suivante :

- 1/3 dans des structures de type abris avec des lits déjà fonctionnels et de la literie (duvet, coussin, lin ge)

- 1/3 dans des salles de gym avec les lits pliables de la Ville de Sion

- 1/3 dans des salles de gym en s'appuyant sur le stock de lits pliables du canton

En l'état nous disposons de :

- 222 places dans l'abri de Châteauneuf

- 252 places dans l'abri de la Planta (une partie de l'abri doit être mise à disposition de la Protection civile en cas de besoin, les négociations sont toujours en cours)

- 84 places dans l'abri du local du feu à la rue de Loèche

- 500 lits pliables

Concernant le plan sur l'équipement :

- A court terme : fin de la rénovation de la Planta cette année avec changement des luminaires (passage au LED), création de douches séparées et changement du mobilier.

L'abri de Châteauneuf était déjà en ordre.

Concernant ces deux abris, nous devons encore faire l'acquisition d'éléments de literie, d'hygiène et certains indispensables comme des chaises pour enfants ou des jeux.

- A moyen terme, nous allons analyser les abris des Agettes et de la Toulaz (Salins) afin de voir quelle sera leur affectation future et les éventuels équipements nécessaires. Dans ces deux abris, il y aurait la possibilité de créer des places fixes.

- A long terme, nous sommes attentifs aux nouvelles constructions afin de voir s'il y a des possibilités de créer des lits fixes.

Concernant les lits, nous avons mis au budget 2026 le deuxième lot de lits d'urgence pliables.

Nous disposerons ensuite de 1000 lits au total conformément à la planification. Il faudra encore faire l'acquisition de matériel de literie.

Dans le domaine des PRU, le matériel est complet. Nous nous concentrons actuellement sur le recrutement du personnel en collaboration avec les RH.

Concernant la communication :

Nous attendons que la Confédération mette sur pied un système d'alerte par téléphone avec géolocalisation. Nous avons étudié des moyens «locaux» mais les coûts sont trop élevés et la gestion des utilisateurs (arrivées, départ, etc.) est trop compliquée. A noter qu'entre Alertswiss et les sirènes, les citoyens disposent déjà de plusieurs canaux en cas de catastrophe.

Concernant la location des abris :

L'abri de la Planta n'est loué qu'à l'armée (Patrouille des Glaciers) et nous avons répondu favorablement à une demande ponctuelle (3 nuits pour un cours de répétition spécial) cette année.

Il n'est pas possible de louer nos abris pour des manifestations, puisque les normes incendie sont strictes et ne le permettent pas. La mise aux normes d'un abri pour un usage civil coûterait très cher, s'agissant d'ajouter des sorties à un ouvrage conçu pour servir d'abri en cas de guerre.

Il faut ajouter qu'en cas de mise à disposition à des privés, le CSI en plus du fait de n'avoir pas pour vocation d'effectuer des tâches de type états des lieux d'entrée, de sortie, visites et de répondre aux sollicitations pendant la location, d'organiser les nettoyages, etc, n'en aurait pas la capacité en personnel, ni la disponibilité.

#### Commentaire

Une vraie communication et formation auprès de la population et des élèves de la Commune seraient bienvenues.

### Dicastère 6 : Travaux publics et environnement

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	604	Cadastre	134

#### Question 6

La plateforme de la ville pour les mensurations officielles est-elle redondante avec celle du canton ? A l'instar d'autres communes qui ont abandonné leur propre portail...Peut-on envisager une simplification, menant à une économie bienvenue ?

#### Réponse

La plateforme communale de système d'information géographique (SIG) n'est pas redondante. Elle remplit une fonction essentielle pour l'administration, car si certaines données sont accessibles au public, la majorité reste strictement interne et utilisée à des fins administratives. Les développements réalisés autour de cet outil répondent donc principalement aux besoins de gestion interne de la Ville.

À la connaissance de la section Cadastre et géomatique, aucune commune n'a renoncé à son propre portail SIG. Toutefois, certaines, en raison de ressources ou de compétences techniques limitées, choisissent d'en confier la gestion à des prestataires privés. Il est important de préciser que le portail VSGIS.ch n'est pas une plateforme cantonale, mais un service édité par un bureau de géomètres situé à Sierre.

Externaliser la gestion de la plateforme sédunoise impliquerait une perte de maîtrise sur les données et les outils, ainsi qu'un affaiblissement des compétences internes développées au sein de l'administration.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
6	Fonct	608.3119	Autres immobilisations	138

### Question 7

Quelles sont les nouvelles zones, quartiers équipés de poubelles Twins ?

### **Réponse**

En 2025 des Twins ont été ajoutés aux emplacements suivants :

- Avenue de Tourbillon (au niveau du n°84)
- Route de Préjeux (à côté du n° 31)
- Rue de l'Agasse / Sanetsch
- Rue de l'Envol (au niveau du n°2)
- Rue de la Dixence (en face du n° 51)
- Rue de Vissigen (au niveau du n°22)
- Rue des Condémines (au niveau du n°83)
- Aproz

Il y a encore un manque flagrant de capacité dans les quartiers suivants : Châteauneuf, Collines, Matze, Ronquoz, Sacré-Cœur, St-Guérin et vieille ville.

### Commentaire

Les remarques lors des présentations du système Twins visaient à prioriser les secteurs en manque de poubelles vertes, la CSC est donc surprise de constater que ces secteurs ne sont toujours pas équipés. (Vieille Ville, en particulier, en plus des zones citées)

## Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3130	Prestations de services de tiers	153

### Question 8

Combien coûte la plateforme E-construction à la ville ?

### **Réponse**

L'utilisation de la plateforme numérique est gratuite, car elle est mise à disposition par le canton.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
7	Fonct	700.3132	Honoraires d'experts et spécialistes	153

### Question 9

Combien d'EPT fonctionnent pour les demandes d'autorisation de construire ? De quelle formation disposent-ils ? Y a-t-il des spécialistes juridiques directement à la Ville pour les constructions ?

### **Réponse**

Actuellement 3.6 EPT fonctionnent pour les demandes d'autorisation de construire.

0.9 EPT Responsable du bureau des enquête – Master HES en Architecture

1.0 EPT Technicien communal - Formation technique du bâtiment

0.5 EPT Collaboratrice Administrative – Secrétaire de formation

0.8 EPT Technicien(ne) Communal – poste à repourvoir avec un diplôme de dessinateur-trice en bâtiment

0.35 EPT Collaboratrice Architecte – Master EPFL en architecture

Le service juridique est une entité à part entière composée de 1.8 EPT et qui travaille de manière transversale pour les différents services communaux. Le bureau des enquêtes travaille en étroite collaboration avec ce service lorsque les dossiers rencontrent des oppositions, les recours et les dossiers de police de construction.

## **Dicastère 8 : Urbanisme et mobilité**

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
8	Fonct	856.3637	Subventions aux personnes physiques	169

### Question 10

Qu'en est-il des résidents d'Uvrier et de leur possibilité de transports publics ?

### **Réponse**

Les habitants d'Uvrier ont la possibilité d'accéder à la gare CFF de St Léonard qui est desservie par train avec une fréquence de 30 minutes en 3 minutes depuis la gare de Sion. La majorité des habitations et emplois se situent à moins de 15 minutes à pied de la gare, voire 5-10 minutes à pied (le point le plus éloigné entre la gare est à 17 minutes à pied) ou 5 minutes en vélos. La gare de Saint-Léonard a été récemment dotée d'une place de la gare nord entièrement refaite qui dispose notamment d'arceaux pour les vélos.

La ligne de bus 412, renforcée de courses spéciales Uvrier – Sion, dessert également Uvrier (ligne Sion- Sierre par la rive droite du Rhône) en direction de la place du Midi et de la gare de Sion.

Uvrier est intégré au système de reconnaissance tarifaire ISIRESO.

En sus, avec le système expérimental Mobiquartier, les résidents d'Uvrier en âge AVS peuvent commander un taxi depuis chez eux vers n'importe quel lieu de la commune.

Jours et horaires d'exploitation :

Lundi-vendredi : 8h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Samedi : 9h - 17h (dernier départ de course à 17h).

Prix de la course : CHF 6.-

Toutes les personnes éligibles au service Mobiquartier ont reçu une carte d'accréditation.

Réservation au plus tôt une semaine à l'avance. Réservation possible au plus tard :

le matin pour l'après-midi du même jour ;

la veille pour le lendemain matin ;

le vendredi après-midi pour le samedi.

## Dicastère 9 : Sport, jeunesse et loisirs

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Fonct	901.3101/3111	Matériel d'exploitation, fournitures et Machines, appareils et véhicules	181

### Question 11 Générale sur Dicastère 9

Pour améliorer la disponibilité des salles de gym, serait-il pertinent de réunir l'ensemble des utilisateurs comme cela se faisait auparavant ?

### Réponse

Non car la gestion de plus de 67'000 heures de réservations des 32 unités de salles omnisports de surcroît propriétés de diverses entités avec leur gestion propre, à l'attention de plus de 50 clubs et entités aux demandes fort spécifiques (techniques, sportives, organisationnelles, etc.) est à l'évidence éminemment complexe. Celle-ci exige une approche et une méthodologie fine et maîtrisée, par ailleurs approuvée par la quasi-totalité des utilisateurs.

Dicastère	Compte	Rubrique	Titre	Page
9	Invest	902.5040	Terrain bâti, piscine de la Sitterie	256

### Question 12

Montant prévu pour la piscine de la Sitterie, prévoit-il aussi l'étude pour un accès handicapé ?

### Réponse

Oui ce point est intégré à l'étude générale.

Commentaire

La CSC porte une attention particulière à l'accès pour personnes en situation de handicap à tout lieu public et à la mise en conformité de ces espaces.

### **Question 13 générale sur 3130 Prestations service de tiers**

Cette rubrique inclut-elle également les externalisations à d'autres dicastères, services de la ville ?

En générale, l'externalisation coûte-t-elle plus chère ? Dans certain cas un CDD ne serait-il pas plus judicieux ?

Les externalisations de plus de 150000.- font-elles l'objets d'un appel d'offre ?

### **Réponse**

Les frais facturés aux autres services municipaux ne figurent pas dans cette rubrique. Les refacturations internes sont enregistrées distinctement dans des rubriques de nature « 39 – imputations internes ».

Les mandats externes sont très efficaces car sollicités pour des compétences spécifiques alors que nous sommes des généralistes. Par ailleurs moins onéreux car un forfait peut être confié de manière agile à un pool de collaboratrices/collaborateurs à divers statuts (seniors, stagiaires, autres) ce qu'un CDD ne peut offrir et présente en grand risque d'interruption de prestation en cas d'absence maladie.

Par expérience, s'il est envisageable de requérir à des CDD pour des collaborateurs de statut « junior », il est beaucoup plus difficile, voire impossible, de trouver des spécialistes avec expérience prêts à s'engager avec la Ville pour un contrat de durée déterminée.

### 3. Conclusion de la commission et vote final

La CSC souhaiterait que la Ville se sente plus concernée par les personnes dans la précarité et commence à anticiper cette problématique, qu'elle agisse maintenant plutôt que dans l'urgence. L'augmentation des subventions à Hôtel de Dieu, aux Secours d'Hiver peuvent être un indicateur de la tendance à une précarité grandissante.

L'accès de tout lieu public doit pouvoir être assuré pour toutes et tous et la Ville doit effectuer les travaux nécessaires pour garantir cet accès avec plus d'efficacité. Le projet de modification de la piscine de la Sitterie semble aller dans ce sens. La CSC souhaite que dans l'ensemble des travaux liés aux abris bus, aux réfections des chaussées, etc. il soit tenu compte des accès facilités pour les personnes en situation de handicaps.

De nombreux abris PC se situent en Ville et sont rénovés ou remis aux normes régulièrement. Afin de mieux se familiariser avec les gestes à effectuer en cas de danger, la CSC suggère à la Ville d'effectuer des informations pratiques à la population ainsi qu'aux élèves.

Enfin, la CSC espère que les poubelles Twins soient rapidement installées dans les quartiers de la vieille ville, St-Guérin, Sacré-Cœur, les Collines etc., quartiers où les poubelles vertes ne sont pas toujours facilement accessibles pour les entreprises de ramassage, voire même supprimées dans certaines rues.

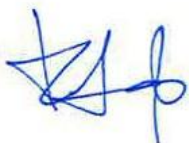
Le budget annuel est certes déficitaire, mais La Ville fait preuve d'une bonne politique d'investissement indiquant son dynamisme. Cependant, un exercice équilibré serait idéal et des moyens devront être trouvés rapidement dans ce sens. Des choix difficiles devront être faits et des priorisations exercées. Les prestations sociales ainsi que les aides culturelles ne devraient idéalement pas être touchées par ces mesures. La question des charges de centralités devra sans doute trouver une solution.

En conclusion, la commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2026.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des membres présents, le message sur le budget 2026 de la Municipalité de Sion.

**La présidente :**

Mireille Hofmann Jacquod



**La rapportrice suppléante :**

Annick Riand Leone



## Liste des présences

Pour l'examen du projet de budget 2026, la commission a siégé dans la composition suivante :

		13.10.25	14.10.25	14.10.25	14.20.25	11.11.25	18.11.25
Présidente	Mireille Hofmann Jacquod		X	X	X	X	X
Vice- président	David Perruchoud	X	X	X	X	X	X
Rapportrice supp.	Annick Riand Leone	X	X	X	X	X	X
Membres	Raphaël Chevrier	X	X	X	X	X	X
	Romain Délèze		X	X	X	X	X
	Clément Gillioz	X				X	X
	Gabriel Akanga Mukuna	X					
	Stéphanie Perruchoud					X	
	Vaïc Perruchoud	X	X	X		X	X
	Giuseppe Renda		X	X	X	X	X
Suppléants	Isabelle de Werra	X	X	X	X	X	X
	Emmanuel Théler	X	X	X	X		
	Sven Kernen				X		